Instituts thématiques

Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

Département des Affaires juridiques
Décision : DAJ2012-160/JCH/RD

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 19 mars 2009
portant nomination du Président de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu la décision n° 2009-334 du 19 octobre 2009
relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

vu la décision n° 2011-132 du 11 avril 2011
créant l'unité de service US 10 et nommant Monsieur Eric JOUGLA directeur ;

Attendu que Monsieur Eric JOUGLA a fait valoir ses droits à la retraite ;

D E C I D E

Art. 1 : L'article 1 de la décision n°2011-132 est ainsi rédigé :

Il est créé, une Unité de Service US 010 intitulée « Centre Epidémiologique sur les causes médicales de décès – CépiDC » jusqu'au 31 décembre 2014.

Art. 2: Monsieur Grégoire REY est nommé directeur de l'unité de service US 10 du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014.

Fait à Paris le 24 juillet 2012

Le Président-directeur général

Pr André SYROTA

Inserm
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13
Tél. +33 (0)1 44 23 60 00 Fax +33 (0)1 45 85 68 56